

Rouen, le 04 février 2015

Objet : chambres de dépôt à Moulineaux-La Bouille

A Monsieur Le Préfet de Seine Maritime
Pierre-Henry MACCIONI
7 place de la Madeleine
76 000 ROUEN

Monsieur le Préfet,

Nous, Maire de la Bouille M. Joël Temperton, et l'Association de Défense des Berges de Seine représentée par son Président, vous adressons ce courrier co-signé afin de vous informer de notre désaccord et de notre opposition aux procédés d'exploitation des chambres de dépôt de Moulineaux-La Bouille.

Le Grand Port Maritime de Rouen a lancé une enquête publique, aujourd'hui close, et bénéficiant d'un avis favorable du Commissaire Enquêteur M. Delaplace afin de transformer l'actuelle chambre de dépôt pour les graves issues de l'approfondissement du chenal du Havre à Rouen, et de mettre en conformité les POS des communes concernées. Ce dossier est actuellement soumis à vos services et sera sans doute soumis sous peu à votre décision.

Cependant, si le Commissaire Enquêteur M. Delaplace a bien donné un avis favorable, il a fait une grande place aux très nombreux avis négatifs qu'il avait reçu lors de l'enquête publique.

Madame Taillandier, Maire de Moulineaux, compte tenu de la forte opposition de la population, a organisé une réunion publique le 10 décembre 2014 où les représentants du GPMR (M. Soenen, M. Gboho, Mme Samson,...) ont présenté le projet.

Le GPMR, principalement par l'intermédiaire de M. Soenen, s'est alors engagé publiquement sur de nombreux points, qui ont tous été consignés par M. Delaplace dans son rapport.

Or, depuis deux mois, en contradiction complète avec les recommandations de M. Delaplace et avec les promesses de M. Soenen, le site des chambres de dépôt de Moulineaux est exploité intensivement :

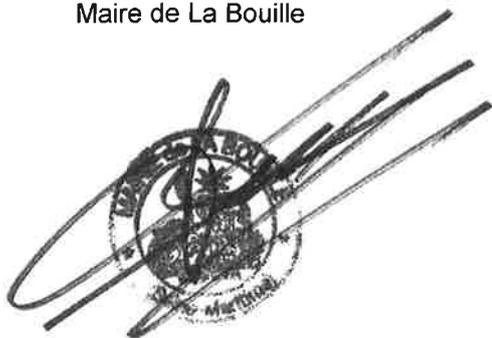
- le GPMR avait promis de ne plus pratiquer de refoulements les week-ends : la drague a refoulé quasiment tous les week ends de janvier !
- le GPMR avait promis de tâcher de limiter les refoulements de nuit : ils se sont multipliés depuis, empêchant les riverains de dormir par un bruit épouvantable montrant clairement que les études acoustiques n'ont pas été faites correctement.
- Le GPMR avait promis d'enfouir les tuyaux servant au refoulement ou à les recouvrir de matériaux sableux (pratique d'ailleurs obligatoire par arrêté préfectoral d'avril 2014): cela n'est pas réalisé. Bien au contraire, le réseau de tuyaux apparents s'étend, augmentant le bruit de façon sensible lors des refoulements.
- Le GPMR avait promis la mise en place d'une concertation : pas de concertation, pas même un contact ! C'est pourtant un point sur lequel le Commissaire Enquêteur avait beaucoup insisté...
- le GPMR avait promis une réfection de la piste : en dehors du passage une demi-journée d'un engin de chantier, nous n'avons rien observé de tel.
- Le GPMR avait promis la mise en place d'un suivi acoustique : rien !
- Le GPMR avait promis la mise en place d'aménagements paysagers dès 2015 en concertation avec le riverains : là encore, rien ne se passe.

Nous avons rappelé par courrier au GPMR ses obligations et engagements, et tenions à vous en informer.
Nous adressons également copie de ce courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Indépendamment de la décision que vous pourriez prendre concernant la suite à donner à ce dossier, nous vous serions gré d'intervenir auprès du GPMR afin qu'il respecte sa parole et son devoir.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée,

M. Joël TEMPERTON
Maire de La Bouille



M Fabrice DRAIN
Président Association de Défense
des Berges de Seine